

# Règlement du Var Verdon Trail Canyon 2025



## Article 1. Organisation :

**AERIA ORGANISATION** (association loi 1901, enregistrée en préfecture du Var le 31/07/1992) organise du 13 au 14 juin 2025 le Var Verdon Trail Challenge (VVTC). En collaboration avec le département du Var, la Région Sud, & la commune d'Aiguines.



Les organisateurs s'engagent à appliquer autant que possible les principes et recommandations visant à un développement responsable et écologique de la manifestation. Ces engagements sont définis dans une « Charte Eco-Trail » que chaque participant(e) devra valider lors de l'inscription simultanément au présent règlement.

## Article 2. Les épreuves :

Le **VVTC** est une manifestation sportive (trail running) de pleine nature. Plusieurs parcours de trail running empruntent divers sentiers de grande et de petite randonnée de la commune d'**AIGUINES (83)**.

Au programme sont proposées 4 épreuves de distances différentes, **40, 24, 17 & 8 km**. Elles se déroulent en une seule étape, à allure libre, mais dans un temps limité.

Le **VVTC 2025** reconduit son adhésion au Challenge des Trails de Provence. Les distances retenues sont : 40, 24 et 17 km. Les épreuves du VVTC 2025 obtiennent également une attribution de points **ITRA**.

Les points attribués pas l'ITRA pour chaque épreuve seront publiés par l'organisation, ( dès que celle-ci en sera détentrice ) sur tous les supports de communications numériques du VVTC.

Liste des 4 parcours du VVTC 2025 :

- **Trail des Balcons du Verdon** : parcours de 40 km avec un **D+ de 1932 mètres**.  
Départ de l'épreuve le 14 juin 2025 à 6 h 00 avec un temps maximum de course fixé à 10 heures.  
Difficulté : très technique non recommandé aux débutants.
- **Trail du Grand Margès** : parcours de 24 km avec un **D+ de 1673 mètres**.  
Départ de l'épreuve le 14 juin 2025 à 8 h 00 avec un temps maximum de course fixé à 6 heures.  
Difficulté : très technique non recommandé aux débutants.
- **Trail du Cirque de Vaumale** : parcours de 17 km avec un **D+ de 1274 mètres**.  
Départ de l'épreuve le 14 juin 2025 à 10 h 00 avec un temps maximum de course fixé à 4 heures.  
Difficulté : très technique malgré son faible kilométrage, une bonne pratique du Trail est recommandée, voir même conseillée.

## Règlement du Var Verdon Trail Canyon 2025

- **Trail Race for Equity** : parcours de 08 Km avec un D+ de 270 mètres.  
Départ de l'épreuve le 14 juin 2025 à 10H30 avec un temps maximum de course fixé à 3 heures.  
Parcours roulant dans son ensemble. Ce parcours vous fera découvrir les bases du Trail Running.

### Article 3. Conditions de participation :

Pour participer il est indispensable :

- d'être pleinement conscient de la longueur, de la spécificité du terrain et de la difficulté des épreuves longues et courtes distances, d'avoir impérativement une bonne préparation physique pour ces parcours,
- d'acquérir une réelle capacité d'autonomie personnelle en moyenne montagne en général et au cœur du site du Verdon en particulier. Il est conseillé d'avoir une bonne gestion des problèmes pouvant survenir sur ce type d'épreuve,
- de savoir et pouvoir affronter sans aide extérieure les conditions climatiques souvent changeantes et pouvant s'avérer difficiles du fait des changements météorologiques inopinés et immédiats pendant la durée des épreuves (fortes chaleurs, pluie, orages modérés ou violents, chute de grêle, chute brutale de température, brouillard, bourrasques de vent sous averses ...etc.),
- de savoir et pouvoir gérer, y compris si on est isolé, les problèmes physiques ou mentaux dus à une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou les douleurs articulaires, les petites blessures, les piqûres d'insectes, les morsures de reptiles ... etc.,
- d'être pleinement conscient que malgré le dispositif de secours mis en place (secouristes, secours volants, médecins, binôme de régulation transmissions et d'informations) par l'organisation sur l'intégralité de la manifestation, en général et des parcours en particulier, le compétiteur doit avoir la capacité tant physique que mentale à gérer sur ce type d'épreuve dans l'attente de l'arrivée des secours, qui pourront être terrestres et/ou aériens.

### VOTRE SECURITÉ AVANT TOUT :

**Petit rappel important. Vous êtes seules et seuls conscients de votre propre préparation physique et mentale. Vouloir affronter, sans ces deux critères, les éléments naturels sur ce type de terrain peut avoir des conséquences graves. Nous vous demandons, sur des endroits techniques de redoubler de prudence et de vigilance. Nous mettons en œuvre un dispositif médical, de secours et de transmissions important et perfectionné. Ces équipes de professionnels sont là pour vous porter assistance en cas de besoin ! Malgré cela nous vous demandons de respecter toutes nos recommandations. Le but n'est pas la performance avant tout, mais le plaisir de découvrir des paysages grandioses, sauvages et beaux. Franchir la ligne d'arrivée, et de retrouver sa famille ou ses amis, est là le plus important et la plus belle des victoires. Personne, même les « meilleurs » n'ont réussis à dompter Dame Nature, soyez humbles devant elle, elle vous le rendra ! Bonne course.**

Les épreuves sont ouvertes à toute personne, femme ou homme, âgée de 18 ans révolus le jour de la course. Qu'il s'agisse d'une inscription en ligne ou d'un dossier d'inscription "papier" chaque participante et participant s'engagera sur l'honneur d'avoir pris connaissance du présent règlement ainsi que de la charte Eco-trail, l'inscription sous-entendant que ce règlement et cette charte ont été lus et acceptés.

## Règlement du Var Verdon Trail Canyon 2025

### Article 4. Nombre de participants :

Le nombre de participantes et de participants sur chaque parcours est limité à :

- 40 km Trail des Balcons du Verdon : 300,
- 24 km Trail du Grand Margès : 300,
- 17 km Trail du Cirque de Vaumale : 300,
- 08 Km Trail Race for Equity : 150.

### Article 5. Inscriptions :

Les inscriptions seront ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 et seront closes sur le site NJUKO le 12 juin 2025 à partir de 12h00. Néanmoins le 13 juin 2025 après 12h00 vous pourrez contacter le service accueil au numéro suivant : **06 33 28 88 71**, qui vous informera du nombre de places disponibles. La continuité des inscriptions sera assurée le 13 juin 2025 à partir de 10h00 à Aiguines sur le lieu d'accueil des participants. Les inscriptions seront possibles le jour de l'évènement en fonction des places disponibles. ( Voir programme de la manifestation ).

#### VALIDATION INSCRIPTION :

Documents nécessaires : 3 types

- un certificat médical d'aptitude indiquant la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an
- l'attestation de suivi du Parcours Prévention Santé ([sur pps.athle.fr](http://sur.pps.athle.fr)) datant de moins de 3 mois
- photocopie d'une licence FFA ou FFT en cours de validité.

#### Pour le 8 km :

- être âgé de 16 ans minimum
- pour les personnes mineures fournir soit :
  - o un certificat médical attestant l'absence de contre- indication à la pratique sportive en compétition ainsi qu' une autorisation parentale.
  - o L'attestation de suivi de Parcours Prévention Santé réalisée avec une personne exerçant l'autorité parentale ainsi qu'une autorisation parentale

Les inscriptions s'effectuent par paiement sécurisé via la plateforme :

<https://in.njuko.com/var-verdon-trail-canyon-20251719214087936>

Si l'accès internet n'est pas possible, l'inscription peut se faire par voie postale à l'adresse suivante : **GUIEU Jean 39 rue Charles HATREL – 83700 SAINT-RAPHAEL**. Les participant(e)s doivent faire parvenir en même temps que son bulletin d'inscription dûment rempli, son certificat, sa licence ou son attestation PPS, ainsi que le règlement par chèque bancaire libellé à l'ordre d'Aeria Organisation.

#### POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'INSCRIPTION :

Les participant(e)s peuvent adresser un mail à : [maisonaime@orange.fr](mailto:maisonaime@orange.fr). Les informations demandées sont nécessaires pour l'inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, les concurrent(e)s, disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations le concernant. Ces coordonnées pourraient être cédées à des partenaires proposant le même type d'évènement. Si les concurrent(e)s ne le souhaitent pas, il faudra informer l'organisation par mail : [maisonaime@orange.fr](mailto:maisonaime@orange.fr).

## Règlement du Var Verdon Trail Canyon 2025

Le dossier d'inscription sera considéré comme complet et fera donc l'objet d'une validation dès lors qu'il comportera :

- tous les champs du formulaire d'inscription dûment remplis (le défaut d'information sur le document entraîne systématiquement son rejet),
- le certificat médical, la licence sportive ou l'attestation PPS (un contrôle de ces documents se fera lors du retrait des dossards),
- le paiement des frais d'inscription.

Tout dossier incomplet ne sera pas validé par l'organisation.

### Article 6. Programme de la manifestation :

#### RETRAIT DES DOSSARDS

**VENDREDI 13 juin 2025 :**

- 10h00 ouverture du retrait des dossards toutes distances confondues.
- 19h00 clôture du retrait des dossards, reprise le lendemain pour toutes les distances aux horaires suivants :

#### RETRAIT DES DOSSARDS

**SAMEDI 14 juin 2025 :**

- 4h30 à 5h45 pour le 40 km
- 6h15 à 7h45 pour le 24 km
- 8h15 à 9h45 pour le 17 km
- 9h00 à 10h15 pour le 8 km

#### DÉPARTS DES ÉPREUVES

**SAMEDI 14 juin 2025 :**

- 6h00 départ de l'épreuve 40 km Trail des Balcons du Verdon.
- 8h00 départ de l'épreuve 24 km Trail du Grand Marges.
- 10h00 départ de l'épreuve 17 km Trail du Cirque de Vaumale.
- 10h30 départ de l'épreuve 08 km Trail Race for Equity.

#### REMISE DES PRIX

**SAMEDI 14 juin 2025 :**

- A partir de 15h00 sur l'aire de départ.

Vous pourrez également prendre connaissance des horaires du retrait des dossards sur le site [www.varverdontrailcanyon.fr](http://www.varverdontrailcanyon.fr).

Concernant toutes questions relatives à l'accueil et au retrait des dossards, les concurrent(e)s peuvent se rapprocher de la responsable par mail à l'adresse suivante : [verdonchallenge@gmail.com](mailto:verdonchallenge@gmail.com). Ou par téléphone au 06.33.28.88.71

## Règlement du Var Verdon Trail Canyon 2025

### Article 7. Tarifs d'inscription VVTC 2025 :

40 km Trail des Balcons du Verdon :	60 € jusqu'au 31/01/25 puis 68 €,
24 km Trail du Grand Margès :	50 € jusqu'au 31/01/25 puis 58 €,
17 km Trail du Cirque de Vaumale :	30 € jusqu'au 31/01/25 puis 38 €,
08 km Trail Race for Equity :	15 € jusqu'au 14/06/25.

### Article 8. Annulation et remboursement d'inscription :

Toute annulation d'inscription doit être faite par e-mail à [maisonaime@orange.fr](mailto:maisonaime@orange.fr).

Aucun désistement ne sera pris en compte par téléphone.

Les cas d'annulation d'inscription de la participante ou du participant donnant droit à un remboursement intégral sont les suivants :

- accident,
- maladie,
- graves problèmes familiaux.

Ces faits sus cités devront faire l'objet d'un courrier ou d'un certificat médical (maladie ou accident) en recommandé avec AR adressés à l'adresse suivante :

**GUIEU Jean 39 rue Charles HATREL – 83700 SAINT-RAPHAEL.**

Les demandes d'annulation d'inscription seront prises en compte jusqu'au 31 mai 2025, sauf cas de force majeure (hospitalisation ou autres cas graves) concernant la participante ou le participant.

Le traitement des demandes de remboursement se fera trois mois après la manifestation.

#### CALENDRIER ET MONTANTS DES REMBOURSEMENTS :

- avant le 31 mars 2025 : 50 %,
- avant le 30 avril 2025 : 40 %,
- avant le 31 mai 2025 : 30 %,
- après le 31 mai 2025 : aucun remboursement ne sera effectué.

**Lors de l'inscription sur NJUKO, il est proposé, (sans aucune obligation), la possibilité de souscrire à une assurance annulation.**

### Article 9. Assistance médicale et secours :

- Des médecins seront présents pendant toute la durée des épreuves. Aucun certificat médical ne sera délivré aux participants.
- des binômes de secouristes seront déployés sur chacun des postes de ravitaillement et seront en relation permanente avec le PC course à Aiguines.
- En cas de blessures quelles qu'elles soient :
  - Il appartient aux concurrent(e)s de faire appel aux secours. Il est fortement recommandé de rester sur le tracé du parcours.
  - Le cas échéant les autres concurrent(e)s devront lui porter assistance et prévenir les secours. En cas de refus, une poursuite pourra être engagée comme non-assistance à personne en danger (article 223-6 du code pénal),
  - En l'absence de concurrent(e)s à proximité et si ses moyens physiques le lui permettent, rejoindre le poste de ravitaillement le plus proche.

## Règlement du Var Verdon Trail Canyon 2025

### PROCÉDURE TÉLÉPHONIQUE GÉNÉRALE DE SECOURS :

Si l'état physique des concurrent(e)s le permet et si la zone est couverte par un réseau téléphonique, se mettre en liaison avec le PC Course au numéro suivant : **06.33.28.88.71** . Les consignes à suivre ~~lui~~ seront communiquées. Si la zone n'est pas couverte par un réseau téléphonique, composer le **112**.

Les concurrent(e)s blessé(e)s doivent impérativement rester sur le parcours et en aucun cas le quitter. Les concurrent(e)s blessé(e)s s'éloignant volontairement du parcours balisé ne seront plus sous la responsabilité de l'organisation, sauf cas extrême (chute dans un ravin).

Les médecins sont les seules personnes habilitées à émettre un avis et à prendre une décision, concernant la mise hors course des concurrent(e)s, pour raisons médicales. Ils sont les seuls à juger l'évacuation d'urgence des concurrent(e)s blessé(e)s vers le centre hospitalier le plus proche.

Les concurrent(e)s ayant été perfusé(e)s ne pourront en aucun cas reprendre la course. Leur ~~dossard leur~~ sera retiré par le corps médical.

### **Article 10. Ravitaillement :**

2 types de ravitaillement sont proposés :

- LIQUIDE : eau plate, eau pétillante, boisson sucrée,
- COMPLET : en plus des boissons (voir liste ci-dessus) biscuits salés, fromage, saucisson, banane, orange, compote de fruit, gâteau sucré).

Les postes de ravitaillement seront implantés à des endroits faciles d'accès pour l'organisation. Les intervalles entre chaque poste n'excéderont pas 18 kilomètres. Une assistance personnelle est tolérée sur la quasi-totalité des points de ravitaillement.

**IMPORTANT : Aucun gobelet ne sera délivré par l'organisation. Tous les concurrent(e)s devront avoir, en leur possession, un éco-cup.**

### **Article 11. Pointage des coureurs :**

Chaque dossard est équipé d'une puce électronique jetable. Sur chaque poste de ravitaillement un pointage sera effectué. Les concurrent(e)s doivent se soumettre impérativement à ce contrôle, sous peine de disqualification.

### **Article 12. Abandon :**

Sauf blessure, les concurrent(e)s souhaitant abandonner de leur propre volonté ne peuvent le faire en dehors d'un point de ravitaillement. Le responsable du poste de ravitaillement doit être informé et le dossard sera retiré. Le rapatriement (sauf cas grave) sera décidé avec le responsable du poste de ravitaillement. A cet effet une rotation de navette sera prévue. L'organisation assurera dans les meilleurs délais le rapatriement des concurrent(e)s.

Les signaleurs (personnes ayant la gestion des traversées de chaussées tenues de couleur orange), pourront être sollicités pour avertir le PC Transmission de la volonté des concurrent(e)s d'abandonner. Le PC Transmission prendra alors les mesures nécessaires pour le rapatriement des concurrent(e)s.

## Règlement du Var Verdon Trail Canyon 2025

### Article 13. Balisage :

Il est effectué par des équipes de professionnels ayant tous un brevet d'état du sport. A savoir que le balisage est mis en place 24h00 avant la manifestation et est retiré immédiatement après celle-ci.

Différents matériaux sont utilisés :

- ruban de chantier rouge et blanc (réutilisable),
- flèche directionnelle,
- drapeaux bleu, rouge, jaune ou orange (réutilisables),
- balises rigides de couleur rouge dotées d'une partie réfléchissante de couleur argent ou jaune (réutilisables),
- peinture de couleur jaune, rouge, bleue ou verte sur les traversées de chaussée uniquement.

Il est impératif de suivre le balisage. Au cas où vous soyez perdus, nous vous conseillons de revenir sur vos pas et de trouver la dernière balise afin de reprendre le sens de la course.

### Article 14. Matériel Conseillé :

- **Parcours 40 km** : 1 réserve d'eau de 2 litres, 1 gobelet, 1 réserve alimentaire, 1 lampe frontale avec piles ou batterie de rechange, 1 couverture de survie, 1 sifflet, 1 téléphone portable avec si possible une application GPS, 1 veste de pluie, 1 casquette ou buff, 1 pièce d'identité.
- **Parcours 24 km** : 1 réserve d'eau de 1,5 litres, 1 gobelet, réserve alimentaire, 1 couverture de survie, 1 sifflet, 1 téléphone portable avec si possible une application GPS, 1 casquette ou buff – 1 pièce d'identité.
- **Parcours 17 & 08 km** : 1 réserve d'eau de 1 litre, 1 gobelet, 1 couverture de survie, 1 sifflet, 1 téléphone portable avec si possible une application GPS, 1 casquette ou buff, 1 pièce d'identité.

### Article 15. Disqualification et pénalité :

Les concurrent(e)s pourront être disqualifié(e)s ou pénalisé(e)s en cas de :

- non-assistance à personne en danger (article 223-6 du code pénal),
- dossard non visible sur le devant du corps,
- absence ou perte du dossard,
- utilisation d'un moyen de transport,
- non-respect de l'environnement,
- insultes, discrimination raciale, xénophobie, menace proférée à l'encontre de quelque personne que ce soit, y compris auprès des organisateurs.

Seul le comité d'organisation d' Aéria sera habilité à prendre la décision de pénaliser ou de disqualifier des concurrent(es).

### Article 16. Récompenses et classements :

Seul(e)s les concurrent(e)s passant la ligne d'arrivée seront classé(e)s. Pour chacune des épreuves, un classement général sera établi par catégorie (référence FFA). Les résultats seront affichés sur la zone d'arrivée à Aiguines et pourront être consultés sur le site web de la manifestation.

Pour chacune des épreuves (40, 24, 17 km & 08 km), seront récompensés :

## Règlement du Var Verdon Trail Canyon 2025

- au classement scratch : les 3 premières dames et les 3 premiers messieurs,
- au classement par catégorie : les premières, premiers de chaque catégorie : Sénior, Master, Espoir, Junior.

Il n'y aura aucun cumul de récompenses. Les récompenses n'ayant pas été retirées ne seront pas expédiées.

### Article 17. Annulation de la manifestation :

Dans le cadre général, chacune des épreuves ou l'ensemble de la manifestation peut être annulé(e) pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Organisation.

Les faits pouvant induire cette annulation sont :

- les directives nationales, régionales ou départementales consécutives à une crise sanitaire,
- les interdictions de la manifestation ordonnées par les services préfectoraux (AERIA-ORGANISATION est dépendante des services de l'Etat. Elle applique les consignes qui lui sont imposées).
- les phénomènes météorologiques graves (pluie torrentielle, chute de grêle, orages violents, effondrement, éboulement sur les parcours). Si ces situations se précisent avant le lancement de la manifestation ou pendant le déroulement de celle-ci, l'organisation se donne le droit de modifier l'ensemble des parcours, d'en réduire leurs distances ou tout simplement d'annuler la manifestation.

La réduction des distances réduira obligatoirement les barrières horaires des épreuves. Face à des phénomènes climatiques ou naturels graves (éboulements ou effondrements) l'organisation ne doit en aucun cas, faire prendre des risques en engageant la sécurité des participants, des bénévoles et prestataires intervenant pour le compte de celle-ci, ainsi que sa propre responsabilité.

48 heures avant la manifestation et pendant son déroulement, les services météorologiques seront consultés régulièrement si les conditions climatiques s'avèrent menaçantes.

**Dans le cadre d'une modification du tracé des parcours (événements climatiques ou décisions administratives), dans laquelle AERIA n'est pas décisionnaire et se doit d'appliquer les directives qui lui sont imposées, il n'y aura aucun remboursement des droits d'inscriptions.**

En cas d'annulation intégrale de l'événement, celui-ci sera reporté à une date ultérieure, prise en accord avec les acteurs territoriaux (mairie, PNR, et services de l'état). Une nouvelle date sera alors transmise aux concurrent(e)s. Etant donné qu'un report de la manifestation sera proposé, l'organisation ne procédera à aucun remboursement. Cependant, tel que déjà mentionné à l'article 7 du présent règlement, les concurrent(e)s sont invité(e)s à réfléchir à l'opportunité de souscrire une assurance annulation.

### Article 18. Droit à l'image :

Les concurrent(e)s renoncent expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, ainsi qu'à tout recours à l'encontre d'AERIA ORGANISATION pour l'utilisation faite de leur image, sur tout support publicitaire utilisé par l'organisation à des fins promotionnelles de l'événement **VAR VERDON TRAIL CANYON**.



## Règlement du Var Verdon Trail Canyon 2025

### Article 19. Assurance :

**AERIA-ORGANISATION** a contracté une assurance responsabilité civile auprès de MAAF Assurances, agence de la Seyne sur Mer (83500). Chaque concurrent(e) devra avoir en sa possession une responsabilité civile. Le fait d'être licencié(e) auprès d'une fédération permet de bénéficier de ce type de garantie.

